



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE  
Travail – Justice - Solidarité



MINISTÈRE DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE (MPCI)

UNITÉ DE COORDINATION ET D'EXECUTION DES PROJETS (UCEP)

PROJET DE DIGITALISATION DES PAIEMENTS GOUVERNEMENTAUX DES PAYS DE  
L'UNION DU FLEUVE MANO (DIGIGOV – UFM)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

*N°01-25/DIGIGOV/MPCI/UCEP/AMI*

SERVICES DE CONSULTANTS (Individuel)

<b>Secteur</b>	: Digital
<b>Référence de l'accord de de don FAT</b>	: 5900155016190
<b>N° de Projet</b>	: P-Z1-HB0-064
<b>Date de l'avis</b>	: 30/01/2025
<b>Intitulé de la mission</b>	: Recrutement d'un Consultant Individuel pour l'évaluation finale (l'élaboration du rapport d'achèvement du projet DIGIGOV)

Le Gouvernement de la République de la Guinée a reçu un financement du guichet Pilier III de la Facilité d'appui à la transition (FAT) de la Banque Africaine de Développement afin de couvrir le coût du Projet de digitalisation des paiements gouvernementaux des pays de l'Union du Fleuve Mano (DIGIGOV-UFM).

Le projet vise à créer un écosystème de paiements numériques qui garantira la transparence, la sécurité et l'optimisation de la gestion des ressources publiques. Les actions prévues permettront d'améliorer la quantité et la qualité des investissements publics sociaux et l'accès des populations aux services financiers de base, ainsi qu'à améliorer les conditions de vie des populations et à réduire la pauvreté. Il s'agit également d'un projet pilote mis en place pour renforcer les capacités de l'État guinéen à mettre en œuvre sa stratégie de mobilisation des ressources intérieures et d'inclusion financière.

Les objectifs spécifiques de ce projet sont les suivants: (i) établir un écosystème de paiements numériques, capable de prendre en charge tous les types de paiements de masse pour assurer la transparence, la sécurité et l'optimisation de la gestion des ressources publiques; (ii) permettre à l'administration fiscale et autres organismes gouvernementaux, grâce à la numérisation et à l'automatisation, d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la gestion des ressources publiques ainsi que la transparence ; (iii) encourager l'inclusion financière des segments vulnérables de la population en promouvant les paiements G2P et P2G et en fournissant une éducation financière significative et (iii) développer la conformité fiscale de la population par le biais de canaux numériques et contribuer à la formalisation des très petites entreprises (TPE) opérant principalement dans le secteur informel.

Les services prévus au titre de cette prestation comprennent (i) l'évaluation exhaustive de la situation des réalisations du projet sur le plan programmatique (résultats obtenus par composante et réalisations institutionnelles ou innovations introduites) et financier ; (ii) l'évaluation des performances du projet par rapport au niveau d'atteinte des indicateurs du projet conformément au cadre de résultats défini dans le rapport d'évaluation du projet (REP) ; (iii) l'évaluation de la performances des parties prenantes ; (iv) l'inventaire des différentes contraintes ou difficultés rencontrées et les enseignements tirés dans

l'exécution du projet ; (v) la proposition de recommandations en vue de la mise en œuvre de la phase 2 (mise à échelle) du projet.

L'Unité de Coordination et d'Exécution des Projets (UCEP) agissant au nom du Ministère Plan et de la Coopération Internationale invite les Consultants Individuels à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs qualifications et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (**le curriculum vitae détaillé, faisant ressortir les qualifications et les expériences professionnelles, les copies des diplômes, les attestations de formation, les références de prestations similaires accompagnées des preuves de réalisation notamment des attestations de services faits délivrées par le Client, certificats de travail, etc.**) à l'adresse ci-dessous mentionnée.

Les critères d'éligibilité et la procédure de sélection seront conformes au nouveau Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement (Octobre 2015), qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. La méthode de sélection sera **la sélection de consultant individuel (SCI)**.

**Le consultant sera évalué sur la base des critères ci-après :**

Critères et sous critères	Note maximale
<b>1. Qualifications générales (diplômes et expériences générales)</b>	<b>30 points</b>
<p><b>1.1 Qualification :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Titulaire d'au moins un diplôme universitaire de niveau Bacc+5 (Master II) en Économie, Finances, Business et Administration, Gestion de projet ou équivalent.</li> </ul> <p><b>Modalité d'application :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diplôme non conforme ou non fourni, le dossier du candidat sera disqualifié.</li> </ul>	Qualifié / Disqualifié
<p><b>1.2 Expérience professionnelle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une expérience de 5 ans dans le suivi des projets, gestion et analyse de portefeuilles des projets des ministères sectoriels et ou du gouvernement (20 points).</li> </ul> <p><b>Modalité d'application :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Moins de 5 ans : 0 point</li> <li>✓ 5 ans : 15 points</li> <li>✓ Plus de 5 ans : un (1) point année supplémentaire, plafonné à 20 points.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une certification en méthodologie de recherche qualitative et quantitative (10 points)</li> </ul> <p><b>Modalité d'application :</b> Au moins un certificat égal à 10 points, sinon 0 point.</p>	30
<b>2. Expériences spécifiques relatives aux prestations à effectuer</b>	<b>50 points</b>
<p>2.1 Avoir réaliser au moins deux (02) rapports d'achèvement des projets de la BAD ou autres bailleurs de fonds</p> <p><b>Modalité d'application :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Moins de 2 rapports : 0 point</li> <li>✓ Deux (02) rapports : 25 points</li> <li>✓ Plus, de 2 rapports, un (1) point par rapport complémentaire, plafonné à 30 points.</li> </ul>	30

